

Introduction

« L'armée : le rempart de la Société. »

Gustave Flaubert

Dictionnaire des idées reçues

« Il assignait aux événements une volonté,
un déterminisme historique, mais elle ne
croyait pas que l'on vienne et que l'on demeure
parmi les vivants par un acte de volition »

Jean Malaquais

Planète sans visa

La France a mené 111 interventions militaires entre 1991 et 2015, soit en moyenne près de cinq interventions par an¹. Ou plutôt 126 interventions militaires entre 1962 et 2011². Ou encore: depuis 1978, l'armée de Terre est intervenue près de 70 fois de façon ininterrompue, essentiellement sur le territoire africain³. Quel est le chiffre exact? Personne ne connaît la réponse. Alors que pour une nation, la décision de faire la guerre est l'acte politique le plus important, il n'existe en France aucun décompte officiel tenu par l'État. C'est un reflet de l'attitude de la société française vis-à-vis du militaire. Les présidents considèrent que le droit de faire la guerre les dispense de rendre des comptes, le Parlement est réduit à un rôle subalterne, et au mieux approbateur sur les questions de défense, les citoyens sont dépourvus d'ONG pacifistes assez puissantes pour servir de contrepoids aux autres pouvoirs.

« Quand on aime, on ne compte pas », dit le proverbe. Au cours des dernières décennies, la France se serait-elle entichée des

1. Je remercie Nicolas Vieillescazes pour la relecture du manuscrit.

2. Les références sont données au début du chapitre 4.

3. « L'armée de terre française, 1978-2015. Bilan de 37 années d'opérations ininterrompues », *Cahiers Retex*, mai 2015.

ingérences militaires au point de ne pas les compter? En d'autres termes: l'intervention militaire est-elle une passion française? La question est posée telle quelle dans un rapport de la Commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat sur le bilan des opérations extérieures publié en juillet 2016. On ne trouvera pas dans cet ouvrage des réponses aux *affects* de nos dirigeants. Certes, on ne saurait sous-estimer les facteurs subjectifs et contingents⁴ qui ont « présidé » au bombardement de la Lybie, à l'éviction de Khadafi (2011) et aux interventions qui ont suivi peu après au Mali, en République centrafricaine, en Irak et en Syrie. Mais à trop vouloir céder au temps court, plus raccourci encore par l'hypermédiatisation de la vie politique, on risque de négliger le temps long des dynamiques socio-économiques et géopolitiques.

Les racines du militarisme de l'État français sont profondes et anciennes. Rien d'exceptionnel, si l'on suit la thèse – largement discutée – de l'historien américain C. Tilly selon laquelle « la guerre fait les États et vice-versa⁵ ». Toutefois, la politique de Louis XIV fut sans doute pionnière en Europe au xvii^e siècle en revendiquant si fortement l'alliance de l'économie (à l'époque, principalement le commerce) et du pouvoir militaire. Au cours des deux siècles suivants, le militaire a formé en France l'armature sur laquelle l'État moderne s'est renforcé, et celui-ci a constitué la trame sur laquelle se sont greffés les rapports sociaux et le développement économique (*chap. 1*).

On sait qu'en France depuis la Révolution française, en passant par Napoléon Bonaparte, la Restauration, la monarchie de Juillet, Napoléon « le petit » (le Second Empire), la Commune de Paris et la IV^e République, les grandes convulsions sociales de l'histoire

ont trouvé leur dénouement dans une transformation radicale des formes de domination politique. Une attention particulière doit donc être portée à la période ouverte à la fin des années 1950 et la création de la V^e République (*chap. 2*). Celle-ci est issue d'un conflit dramatique entre deux fractions de l'armée qui se déchirent sur la question coloniale. De Gaulle « entend légaliser l'illégalité par un vote des députés et non en se hissant sur les épaules des généraux », écrit M. Ferro⁶. Il faut ajouter, pour compléter cette observation et comprendre la faisabilité du dénouement organisé par de Gaulle, qu'une condition déterminante mise à la légalisation de « l'illégalité » fut l'enracinement plus profond de l'armée dans les institutions de la V^e République. De là, le qualificatif de « coup d'état permanent » utilisé par F. Mitterrand⁷, qui résumait ainsi l'opinion majoritaire du mouvement syndical et des partis politiques de gauche.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle le gouvernement français figurait dans le camp des pays « vaincus », le « rang de la France » dans le monde, autrement dit sa place dans le club restreint des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, a été fondé sur deux piliers: l'arme nucléaire (qui fut conçue dès la fin de la guerre, mais réalisée en février 1960) et le maintien d'un contrôle économique, politique et militaire sur les anciennes colonies africaines. La défaite subie par de Gaulle, lors du référendum de 1969, puis son départ, n'ont pas ébranlé ces grandes orientations. Depuis près de soixante ans, les politiques des gouvernements de droite et de gauche ont conforté ces deux piliers fondateurs qui font encore en 2017 l'objet d'un large soutien parlementaire.

Le « régime fort » mis en place par de Gaulle a renforcé la centralisation des institutions étatiques et leur a donné un pouvoir d'influence majeur sur l'activité économique et les rapports

4. La recherche de meilleurs chiffres dans les sondages d'opinion pour deux présidents très impopulaires est depuis 2011, un argument souvent entendu. L'effet, pour autant qu'il existe, semble être de courte durée et ne constitue pas une protection contre la défaite électorale.

5. Titre du chapitre 3 de son ouvrage *Coercion, Capital, and European States*, Oxford, Blackwell, 1990: « How War Made States, and Vice Versa ».

6. Marc Ferro, *De Gaulle expliqué aujourd'hui*, Paris, Seuil, p. 283.

7. François Mitterrand, *Le Coup d'État permanent*, Paris, Plon, 1964.

sociaux qui est sous-évalué par l'expression « monarchie républicaine », aujourd'hui banalisée. Plus précisément, le régime de la V^e République a construit un entrelacement du militaire et de l'économie qui demeure un élément indispensable à prendre en compte pour comprendre la situation actuelle. La centralité de l'industrie d'armement dans l'économie nationale en est une des expressions (*chap. 3*). Le délitement continu du tissu industriel depuis deux décennies permet au gouvernement de présenter par contraste l'industrie d'armement comme « un facteur de compétitivité pour l'ensemble de l'économie⁸ ». Aujourd'hui, le ministère de la Défense communique sur le fait que l'armée de Terre est désormais le premier recruteur de « contrats longs » en France⁹, ce qui dresse un constat accablant, non seulement sur l'état du marché du travail, mais aussi sur les perspectives offertes à la jeunesse du pays.

Pourtant, c'est une évidence que la production d'armes n'est pas une activité industrielle comme les autres. Elle est singulière dans la mesure où sa valeur d'usage est par définition orientée vers la destruction, d'où l'interaction mortifère et nécessaire entre le savoir-faire technologique dans la production d'armes et leur utilisation dans les guerres. C'est également une industrie « politique », étant donné le rôle tenu par l'État, ce qui ne signifie pas, bien au contraire, que les intérêts économiques n'y soient pas présents et influents. Les grands groupes industriels, l'armée et le pouvoir politique ont dessiné les contours du système militaro-industriel de la France (que nous définissons comme le « méso-système français de l'armement »)¹⁰. Son enracinement dans l'économie nationale et, au-delà, dans les rapports sociopolitiques, est un des facteurs de l'activisme militaire de la France dans le monde. Réciproquement, l'activisme militaire explique le niveau très élevé des dépenses militaires et sécuritaires de la France.

8. Projet de loi de Programmation militaire 2014-2019.

9. « Au contact. La lettre du chef d'état-major de l'armée de Terre », n° 30, juillet 2015.

10. Claude Serfati, *L'Industrie française de défense*, Paris, La Documentation française, 2014.

La mise en perspective de « longue durée » ne doit toutefois pas faire obstacle à la recherche des causes qui ont conduit, depuis la fin des années 2000, à l'accélération de l'interventionnisme militaire de la France. Un travail de décryptage des modifications récentes de la situation de l'économie et de la géopolitique mondiale, et dans ce contexte de la place que tient la France, est donc nécessaire. On peut mesurer à quel point le nucléaire et l'Afrique demeurent essentiels dans le positionnement international actuel du pays : le nucléaire structure sa politique de défense, il constitue à la fois le fondement de la politique énergétique – l'énergie nucléaire est même qualifiée d'énergie « soutenable »... – et du système industriel, en même temps qu'il demeure un outil essentiel de la diplomatie française (voir l'attitude de L. Fabius sur le nucléaire iranien). Le poids des intérêts économiques et l'influence des groupes sociaux liés au nucléaire ont produit en soixante ans des processus d'irréversibilité dont témoignent le quasi-tabou sur l'arme nucléaire et les immenses obstacles dressés contre l'usage massif d'énergies alternatives.

L'Afrique est l'autre pilier sur lequel la France compte encore pour « tenir son rang ». La solidité des liens de cette dernière avec ses anciennes colonies est avérée, en dépit des affirmations répétées de la fin de la « Françafrique ». Depuis le début de la décennie 2000, les investissements des entreprises françaises y ont plus augmenté que dans les autres régions de la planète. La zone sahélo-saharienne demeure le « cœur de métier » de l'armée française, dont une partie des hommes, des femmes et des équipements est « prépositionnée » (installée en permanence) et dont l'expertise en tant que corps expéditionnaire – héritage de la période coloniale – est enviée par les militaires américains (*chap. 4*).

L'intensification de l'activisme militaire en Afrique, qui commence dans les années 2000 – et qui pour certains « assouvirait une passion » – s'explique à l'évidence par la défense des intérêts économiques des grands groupes et la volonté de maintenir l'influence géopolitique de la France. Elle s'est produite à la

fin des années 2000, marquées par la conjonction de processus économiques et géopolitiques qui ont brusquement modifié la situation mondiale. D'abord, la crise financière de 2008, transformée depuis dix ans en « longue récession », a aggravé sur une grande partie de la planète les conséquences de la mondialisation dominée par le capital financier. Ensuite, les mouvements populaires qui ont embrasé les « pays arabes » après la « révolution de jasmin » en Tunisie (2011) ont ébranlé et souvent fait imploser les régimes dictatoriaux qui étaient de longue date des appuis essentiels pour les États-Unis, le Royaume-Uni, et plus encore la France, très influente dans ces pays. Enfin, l'enlèvement des États-Unis en Afghanistan et en Irak a rendu l'administration Obama réticente à de nouvelles interventions massives au sol. Le « moment 2008 », expression qui désigne ce tournant dans l'économie et la géopolitique mondiales, a donc ouvert une « fenêtre d'opportunité » pour les dirigeants français qui pouvaient prendre l'offensive militaire face à la réticence américaine. Du point de vue de sa place au sein de l'Union européenne, la France a toujours fait de sa doctrine militaire un élément de sa singularité mais également un de ses principaux « avantages comparatifs ». En sorte que l'intensification des interventions constitue un contrepois utile, bien qu'illusoire, au déclin de son influence économique, accéléré depuis la crise financière, et à l'emprise croissante de l'Allemagne sur les processus de décision communautaires. La France est avec les États-Unis, et sans doute plus que ce pays depuis quelques années, le seul grand pays occidental dont l'interaction entre l'influence économique et l'interventionnisme militaire soit aussi forte.

Il faut une forte dose de naïveté, ou si l'analyse est moins charitable, un degré élevé de cynisme pour affirmer, comme le font les gouvernements français, que ces interventions militaires constituent seulement une réponse aux grands bouleversements économiques et géopolitiques. On ne peut pas faire en permanence référence à la « mondialisation » dans les discours et ne pas prendre sa réalité systémique comme point de départ de l'analyse. La France

est depuis des dizaines d'années impliquée dans les « guerres pour les ressources », dont plusieurs se pérennisent en Afrique subsaharienne, où se trouve son « pré carré » africain. La France est présente en Égypte par son soutien politique et ses ventes d'armes – impossible d'établir une distinction entre les deux – que le général Al-Sissi utilise contre son peuple. Elle est présente dans la guerre au Yémen par le soutien pour l'heure sans réserves qu'elle apporte à la monarchie saoudienne, mère nourricière d'Al-Qaïda et de Daech. Elle est présente en Irak et en Syrie. Ce n'est pas tout : les parlementaires français ont recensé un total de 25 opérations militaires menées en 2015.

Les interventions militaires et les livraisons d'armes à des régimes qui bâillonnent les peuples ont contribué au renforcement des inégalités sociales et à l'aggravation des conflits dans le monde. En réalité, les politiques de la France et des autres grandes puissances industrielles et militarisées ont été *proactives* dans la défense d'intérêts économiques opposés à ceux des peuples, ce sont elles qui ont fourni le « bras armé » au développement profondément inégal créé par la constitution du marché mondial dominé par la finance¹¹. C'est une raison qui explique que les grands pays développés doivent désormais faire face aux effets dévastateurs conjoints de la crise économique et de l'implosion des États dans plusieurs régions du monde.

L'implication militaire de la France dans le « moment 2008 » est analysée par plusieurs observateurs comme la victoire du « néo-conservatisme à la française », qui a pris le relais de celui de l'administration Bush (2000-2008) et du mirage de la « reconstruction des États » qui devait suivre les interventions armées en Afghanistan et en Irak. Au contraire, l'interventionnisme militaire disloque – sans les reconstruire – des pays dont les rapports sociaux ont été historiquement modelés par la domination impérialiste,

11. Claude Serfati, *La Mondialisation armée*, Paris, Textuel, 2001.

tout en cherchant à maintenir le contrôle néocolonial mis en place après la Seconde Guerre mondiale.

L'histoire montre que les guerres menées par les dirigeants d'un pays sont en général corrélées à une restriction des libertés publiques dans leur propre pays (*chap. 5*). Ces guerres nécessitent en effet de bâtir une union nationale solide, de rendre inaudibles les voix dissidentes et, si nécessaire, de les faire taire. C'est ce qui s'est produit dans toutes les guerres menées par la France, y compris dans les guerres coloniales des années 1950 : l'état d'urgence fut introduit en 1955 dans le cadre de la guerre d'Algérie.

La connexion entre guerres à l'extérieur et restriction des libertés publiques à l'intérieur s'est fortement relâchée après la fin de la guerre d'Algérie et l'état d'urgence à nouveau décrété en 1962 contre l'OAS. La situation actuelle est tout autre. La pérennisation de l'état d'urgence – et ses variantes qui seront imaginées dans les prochains mois – doit faciliter l'« éradication du terrorisme » sur le territoire français, objectif qui ne peut sûrement pas être atteint par les seuls moyens militaires. Le triptyque interventionnisme militaire-attentats-état d'urgence (ou ses variantes) qui s'est mis en place risque donc d'orienter durablement le régime politique de la France. Les mesures sécuritaires mises en œuvre visent bien au-delà des réseaux terroristes et reconstituent de plus en plus ouvertement les figures de l'« ennemi de l'intérieur », qui désignait au XIX^e siècle les « classes laborieuses, classes dangereuses » (*chap. 1*) et désormais les jeunes descendants d'immigrés, surtout maghrébins (*chap. 5*). Ce fut d'ailleurs lors des « émeutes » des banlieues (2005) que le gouvernement Villepin recourut à nouveau à l'état d'urgence. Tout aussi inquiétant, l'état d'urgence et les menaces terroristes ont été opposés aux manifestants contre la « loi travail » au printemps 2016.

La France n'est pas le seul pays démocratique à s'être engagé dans un renforcement des mesures sécuritaires, ainsi que le montre par exemple le traitement que l'UE réserve aux réfugiés. De nombreux gouvernements européens ont *greffé* sur leurs politiques néolibérales des mesures sécuritaires d'une intensité variable, mais

qui ont toutes pour conséquence la surveillance renforcée des individus et l'intrusion plus poussée dans leur vie privée grâce au progrès considérable des technologies sécuritaires. Cependant, la France est le seul pays, même parmi ceux qui ont souffert d'attentats meurtriers de masse, où un régime d'exception a été mis en place. L'ordre sécuritaire inscrit dans les institutions de la V^e République, supporté par le consensus droite-gauche, y a conduit « naturellement ». Il offre d'ailleurs d'autres mesures éventuellement utilisables, telles que l'article 16 et l'article 36 (l'état de siège), qui instaure un transfert de pouvoir des autorités civiles aux autorités militaires en cas de péril imminent.

L'état d'urgence pérennisé se traduit inexorablement par un renforcement du poids de l'armée dans la société française ; et dans l'engrenage sécuritaire actionné depuis des années, elle apparaît comme « le rempart de la société » (*chap. 5*). Les interventions de plus en plus fréquentes des représentants les plus qualifiés de l'institution militaire dans le débat public ne contredisent pas seulement l'image de « grande muette » que celle-ci avait sous la III^e République : ce sont désormais des exigences, parfois des injonctions, qui sont adressées aux dirigeants du pays. Ce comportement confirme qu'alors même que les citoyens se préoccupent peu de la place du militaire dans la société française, les militaires tiennent un rôle actif dans ses transformations.